

Québec, le 9 juillet 2018

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Le 4 juillet 2018, je donnais suite à votre lettre du 27 juin 2018 qui demandait au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de bien vouloir répondre à quelques questions portant sur le projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Saguenay.

Vous trouverez ci-joint la réponse finale du MERN concernant la deuxième question. Pour tout commentaire concernant ce dossier, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418 627-6256, poste 3654.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Savoie

p. j. 2

**COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE PORTANT
SUR LE PROJET D'USINE DE TRANSFORMATION DE CONCENTRÉ
DE FER EN FONTE BRUTE ET EN FERROVANADIUM À SAGUENAY**

Réponses du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles aux questions
acheminées par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

N/R : 20180627-36

OBJET

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, chargée du mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Saguenay, requiert du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) une réponse à la question formulée ci-dessous.

Dans le volume principal de son étude d'impact (PR3.1), l'initiateur cite, notamment aux pages 8-4 et 8-5, la référence suivante: Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (mars 2017). *Retombées économiques préliminaires du projet Métaux BlackRock, note d'information, 1 p. et annexes.*

La commission souhaite obtenir une copie de ce document ainsi que toute mise à jour réalisée.

Réponse :

La note d'information contient des renseignements fournis par un tiers (l'initiateur du projet) de façon confidentielle.

Le 3 juillet 2018, le MERN a demandé par courriel à l'initiateur du projet la permission de transmettre la note d'information à la commission du BAPE. Une réponse de l'initiateur était attendue d'ici le 13 juillet 2018.

Le 5 juillet 2018, le MERN a obtenu le consentement de l'initiateur du projet pour transmettre le document du MERN, pièce jointe en annexe. Le MERN tient à souligner qu'il s'agit d'un document de travail qui couvre l'ensemble (mine et usine) du projet de l'initiateur. Les données du document ont évolué depuis mars 2017 et elles ne seront pas mises à jour par le MERN.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable du dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au numéro 418 627-6256, poste 3654.

Le 6 juillet 2018
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles